

LE COMMUNAL

Bulletin municipal



Septembre 2026
Volume 27, numéro 8

Que s'est-il passé au Conseil?

Le 8 septembre dernier avait lieu la séance régulière du Conseil. Cette séance a été présidée par madame France Bédard, mairesse. En voici le résumé.

Le Conseil tient à remercier chaleureusement nos deux accompagnatrices, Mme Marie-Ève Brouillette et Mme Monique Tremblay, pour la supervision de l'activité finale du camp de jour au Biermans. Il remercie également, M. Michel Jacob, pour son temps dans l'animation de l'activité « La ferme au camp de jour ».

Le règlement d'emprunt numéro 07-11-2010 sera refinancé le 6 octobre prochain au montant de 120 100 \$.

Étant donné la prochaine élection générale provinciale qui aura lieu le lundi 5 octobre, la séance publique sera déplacée au lendemain, soit le mardi 6 octobre à 19h00.

Le Conseil autorise la directrice générale à assister au colloque de zone annuel des directeurs municipaux (ADMQ) qui se tiendra à Saint-Narcisse le 8 octobre prochain, au coût de 130 \$, plus les taxes applicables.

L'inspecteur en bâtiment et en environnement étant absent pour une durée indéterminée, nous procédons à la nomination temporaire de M. Mohamed Lamine Barry à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

De plus, la directrice générale est nommée à titre de fonctionnaire désignée pour analyser les demandes, signer les permis et les certificats d'urbanisme afin de supporter le département d'urbanisme.

**La prochaine réunion du conseil se tiendra
le mardi 6 octobre 2026.**

LES ÉLUS

France Bédard, mairesse

Pierre-Luc Gagnon, siège n° 1,
Comité de développement, travaux
publics (voirie, eau potable, assainis-
sement des eaux).

Monique Tremblay, siège n° 2
Comité d'embellissement, loisirs, poli-
tique familiale et aînés, camp de jour.

Patrice Moore, siège n° 3
Maire suppléant, travaux publics
(voirie, eau potable, assainissement
des eaux), ressources humaines.

Christian Raby, siège n° 4
Bibliothèque, ressources humaines.

Audrey Cossette, siège n° 5
Loisirs, Communal.

Alain Gagnon, siège n° 6
Maire substitut au conseil de la MRC
Les Chénoux, président du comité
consultatif d'urbanisme (C.C.U.), comi-
té de développement.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- Alain Gagnon, président
- Michel Croteau, directeur
- Yvan Cossette, directeur
- Réjean Parent, directeur
- Christian Sauvageau, directeur

La mairesse est d'office membre sur
tous les comités.



DANS CE NUMÉRO

Que s'est-il passé au Conseil?.....	1-2
Saviez-vous que... ?.....	3
Gens et organismes d'ici	6
Avis public	9
Communauté	10
Calendrier septembre	14
Calendrier octobre	15
Tournée arts et terroir	16

DATE DE TOMBÉE

de la prochaine édition :

Jeudi 1^{er} octobre, 16 h.

QUE S'EST-IL PASSÉ AU CONSEIL?

Il a été décidé de réparer 2 sections de trottoir sur la rue Principale. Les travaux seront réalisés par A. Massicotte inc. au coût de 4 540 \$, plus les taxes applicables.

Le Conseil approuve la demande de dérogation mineure 46-2026, qui vise à permettre la construction d'un garage à 0.61 mètre de la ligne latérale du terrain au lieu de 1.5 mètre. La propriété visée par cette demande est le 1050, rue Principale.

Un contrat a été octroyé à l'entreprise MGEF inc. pour la réparation du branchement pluvial sur la rue Saint-Joseph, au coût de 15 220 \$, plus les taxes applicables. Cette dépense sera payée à même le fonds général.

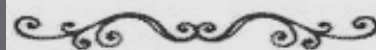
Une demande sera envoyée au ministère des Transports pour l'installation d'un photo radar sur la rue Principale afin de limiter les excès de vitesse.

Partageons la route avec prudence !

La cloche a sonné : les vacances se terminent et la rentrée marque le grand retour des autobus jaunes dans nos rues.

Pour assurer la sécurité de nos enfants; conducteurs et piétons sont invités à redoubler de vigilance.





Opération abri d'auto : Hiver 1, Abri o !

L'installation des abris d'auto temporaire approche (oui, déjà !)
La période permise pour un abri d'auto temporaire s'étend du 1^{er} octobre au 30 avril.

Voici un petit rappel des règles de bon voisinage avec la voirie.

Votre abri doit respecter ces distances minimales :

Option « Trottoir » : Laissez au moins **0,6 mètre** de la bordure intérieure du trottoir.

Option « sans trottoir » : Gardez une distance d'au moins **2 mètres** avec la ligne avant de votre terrain.



Recharge d'extincteur résidentiel

La Municipalité simplifie vos démarches de sécurité résidentielle en agissant comme intermédiaire pour la recharge de vos extincteurs.

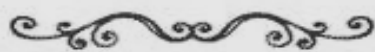
Comment en profiter ?

Il vous suffit de déposer vos équipements directement à la réception de l'hôtel de ville.

En bref :

- **Partenaire officiel** : L'entreprise *Protection Incendie CFS ltée*.
- **Fréquence de ramassage** : environ toutes les deux semaines ou selon la demande.
- **Tarification** : Le coût varie selon la taille de l'extincteur.

Assurez-vous que vos équipements sont fonctionnels et non expirés. La sécurité, c'est l'affaire de tous !



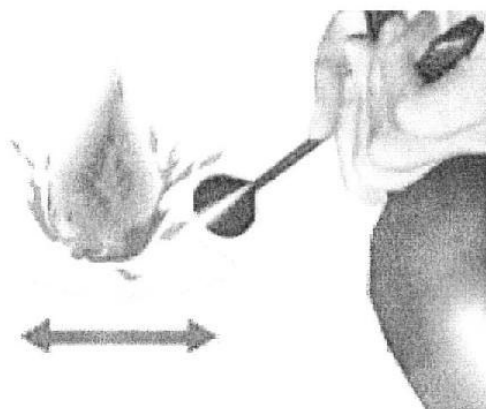
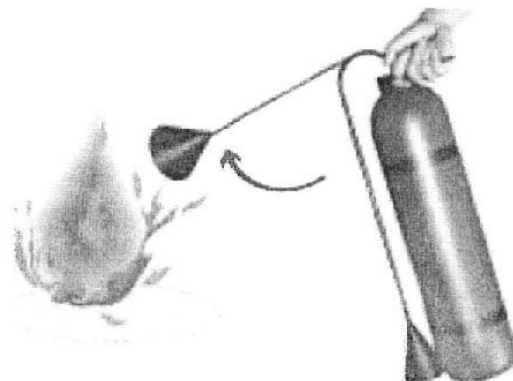
SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Technique d'utilisation de l'extincteur



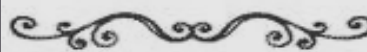
- Prévenez les pompiers ;
- Vérifiez si l'extincteur est en bon état et si le manomètre se situe en zone verte ;
- Dégagez l'extincteur de son support ;
- Retirez la goupille de sécurité en brisant le scellé, au besoin ;
- Attention, l'extincteur est alors opérationnel ;
- Approchez-vous à environ 2 m (7 pi) du feu, de préférence dos au vent (si applicable).

- Ne vous mettez pas en danger : assurez-vous de toujours avoir une issue en cas de propagation du feu ;
- Décollez le boyau du cylindre ;
- Orientez la buse ou le cône vers la base des flammes ;
- Assurez-vous de ne pas être trop près du feu afin de ne pas disperser les flammes sous l'effet du jet.



- Appuyez à fond sur le levier ou contrôlez le débit : jet intermittent pour un feu sec (papier, carton, etc.), jet continu pour un feu de liquide (huile, essence, etc.) ;
- Faites un mouvement de gauche à droite à la base des flammes en vous assurant de bien couvrir la largeur du feu.
- Videz l'extincteur ou ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes. Attendez quelques minutes avec, idéalement, un autre extincteur à proximité.

SAVIEZ-VOUS QUE... ?



Défibrillateur externe automatisé (DEA)

Cet été, la MRC des Chenaux a installé des défibrillateurs externes automatisés (DEA) dans chacune des 10 municipalités de son territoire ainsi qu'au bureau administratif de la MRC.

Qu'est-ce qu'un DEA?

Un défibrillateur externe automatisé (DEA) est un appareil conçu pour être utilisé par toute personne, même sans formation médicale. En cas d'arrêt cardiaque, le DEA analyse automatiquement le rythme cardiaque et indique, au besoin, si un choc électrique doit être administré. Il guide l'utilisateur étape par étape grâce à des instructions vocales simples.

Utilisé rapidement, en complément des manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR), un DEA peut considérablement augmenter les chances de survie d'une personne victime d'un arrêt cardiaque.

À Saint-Prosper, le DEA est installé au **Château Marysia**, 351, rue de l'Église.

Une autoformation accessible à tous

Savoir utiliser un DEA peut faire toute la différence en situation d'urgence. C'est pourquoi une courte capsule d'autoformation est offerte gratuitement afin de permettre aux citoyens de se familiariser avec son fonctionnement.

Visionnez la capsule ici : <https://youtu.be/YCmFXHMBp9w?si=hRPhSPcofHimGF1l>

Lors d'un arrêt cardiaque, chaque minute compte et chaque citoyen peut contribuer à sauver une vie.



DES DÉFIBRILLATEURS DANS CHAQUE MUNICIPALITÉ

de la MRC des Chenaux!

UN GESTE CONCRET POUR SAUVER DES VIES

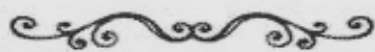
DEA
DÉFIBRILLATEUR EXTERNE
AUTOMATISÉ

QU'EST-CE QU'UN DEA?
Le défibrillateur externe automatisé (DEA) est un appareil simple à utiliser, même sans formation médicale. Il analyse le rythme cardiaque et indique, au besoin, si un choc électrique doit être administré. Il guide l'utilisateur étape par étape grâce à des instructions vocales simples.

UTILISÉ RAPIDEMENT, EN COMPLÉMENT DE LA RCR, UN DEA PEUT CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTER LES CHANCES DE SURVIE.

APPRENEZ À UTILISER UN DEA!
Une courte capsule d'autoformation est offerte gratuitement.
<https://youtu.be/YCmFXHMBp9w>

CHAQUE MINUTE COMPTE.
Ensemble, sauvons des vies!



GENS ET ORGANISMES D'ICI



Voici une occasion parfaite pour bouger et socialiser avec les gens de 50 ans et +.

Les exercices sont montés par des kinésiologues diplômés et chacun y va à son rythme.

La session d'automne 2026 se déroule **tous les lundis à 16 h**

du 28 septembre au 7 décembre 2026

(congé le 12 octobre)

à la **salle de la FADOQ** de St-Prosper (241 rue de l'Église, 2^e étage).

Tu veux améliorer ton équilibre, ton cardio, ta force, ta coordination et ta souplesse : c'est l'occasion parfaite pour venir essayer VIACTIVE.

L'inscription coûte 20 \$ pour la session de 10 semaines.

Bienvenue à tous!

Johanne Racine,

animatrice Viactive, 418 328-8257

Suivez **Viactive St-Prosper** sur Facebook



FADOQ St-Prosper S-026

Après une petite pause estivale, nous voilà de retour.☀

Voici votre prochaine activité:

Le mercredi 9 septembre

Dîner au menu:

Wrap au poulet 🍗

Blé d'inde 🌾

Gâteau zucchini-chocolat

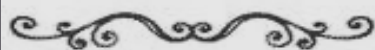
Prix 15 \$

Il y aura des prix de présence.



Au plaisir de vous voir en grand nombre!

Votre comité FADOQ



Bibliothèque Livresque

Cours de crochet

Venez vous initier à une nouvelle activité alliant créativité et technique. M^{me} Lise Couture, crocheteuse d'expérience, vous apprendra les techniques de base de l'art du crochet!

Quand : Les mardis soirs, à partir de la mi-septembre. Surveillez notre page Facebook pour les dates exactes ou contactez-nous.

Où : Bibliothèque Livresque de St-Prosper (371, rue de l'Église)

Niveau : Offert à tous (débutant, intermédiaire)

Coût : Gratuit

Matériel : Si vous avez du matériel (laine et crochets) apportez-le et si non, le nécessaire vous sera fourni sur place **pour les premiers cours**. Aucune inscription requise, vous n'avez qu'à vous présenter sur place. Vous pouvez venir toutes les semaines ou seulement une fois, c'est à votre guise!

Programmation automnale

D'autres activités culturelles pourraient s'ajouter à la programmation d'automne de la biblio. Surveillez le *Communal* ainsi que notre page Facebook « Bibliothèque St-Prosper Livresque » pour toutes les informations.

Suggestions d'achats

Un livre vous fait envie et vous aimeriez que votre bibliothèque le possède? Faites-nous une suggestion d'achat! Nous souhaitons offrir des livres qui plairont aux abonné(e)s. Vos suggestions sont la meilleure façon pour nous d'y arriver. Écrivez-nous sur Facebook, appelez-nous ou passez directement nous voir!





Message de la Fabrique

Remerciements et informations Quelques mots de votre marguillier

Au nom du Comité des Affaires Économiques (CLAE) de Saint-Prosper et en tant que membre de la Fabrique Sainte-Élisabeth, je désire remercier les 53 personnes bénévoles qui donnent généreusement temps et énergie pour assumer toutes les tâches requises pour nos services religieux, l'entretien de notre église et du cimetière.

Les nombreux visiteurs que nous avons accueillis cet été lors des funérailles et inhumations sont impressionnés bien sûr par nos belles cordes de bois, mais aussi par notre accueil, les chants de la chorale, la paix ressentie et l'accompagnement au cimetière.

J'aimerais aussi informer tous les citoyens et citoyennes que notre cimetière est un lieu sacré et privé. Il est soumis à de nombreuses lois gouvernementales et leurs règlements, ainsi qu'aux règlements des Fabriques Sainte-Élisabeth et Saint-Laurent-de-la-Moraine. Ces règlements s'appliquent depuis 2018 à nos 9 anciennes paroisses des Chenaux et sont disponibles à notre bureau. On y mentionne, entre autres, à l'article 5:

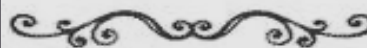
« Les adultes et les enfants accompagnés de leurs parents peuvent visiter le cimetière. Les visiteurs doivent s'abstenir de circuler dans le cimetière à bicyclette ou encore accompagnés d'un animal domestique. Aucun véhicule n'y est admis, sauf les véhicules du convoi funèbre et ceux qui sont nécessaires à l'entretien du cimetière ou exceptionnellement ceux de personnes à mobilité réduite durant la période permise par la Fabrique. »

C'est ce que nous avons expliqué à quelques reprises récemment à un groupe de jeunes ados et pré-ados en vélos et trottinettes. Nous comptons donc sur votre collaboration afin de maintenir la quiétude et le respect envers nos êtres chers défunts. De plus, le parvis de l'église et le stationnement entre l'église et le trottoir de notre voisin relèvent également de la responsabilité de la Fabrique. Il serait malheureux qu'un accident survienne et mette fin à leurs jeux.

Tous ensemble, nous devons préserver notre patrimoine collectif dont nous sommes fiers.

Louis-Marie Thériault,
marguillier
Paroisse Sainte-Élisabeth
Communauté Saint-Prosper





Municipalité de Saint-Proper-de-Champlain

375, rue Saint-Joseph, Saint-Proper-de-Champlain (Québec) G0X 3A0

Tél. : 819 840-0461 • Courriel : municipalite@st-proper.ca

AVIS PUBLIC

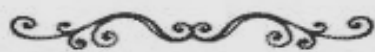
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Proper-de-Champlain :

- **QUE** lors de la séance régulière du 6 juillet 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Proper-de-Champlain a adopté le règlement numéro 2026-07-08 concernant la modification du règlement de zonage 04-04-2009 en établissant le schéma d'aménagement et de développement concordance au règlement 2024-147A de la MRC des Chenaux;
- **QUE** la MRC des Chenaux a émis un certificat de conformité en date du 25 août 2026;
- **QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance au secrétariat de l'hôtel de ville, situé au 375 de la rue Saint-Joseph, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site web municipal.
- **QUE** ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Proper-de-Champlain, ce 01 septembre 2026.

Signé : Sandra Turcotte

Sandra Turcotte,
Directrice générale et greffière-trésorière



BAC À NOUVELLES

Septembre : retour des habitudes... et des bons réflexes de tri

Les vacances sont derrière nous, les boîtes à lunch sont de retour et la routine reprend tranquillement sa place. Septembre, c'est le moment parfait pour repartir du bon pied... jusque dans nos habitudes écoresponsables !

En famille, le retour à la routine est l'occasion idéale de remettre en pratique les bons réflexes du quotidien. On pense à bien trier nos matières : les contenants, emballages et imprimés prennent le chemin du bac bleu, tandis que les restes de table, résidus verts ainsi que les papiers et cartons souillés vont dans le bac brun.

Un petit geste, de grands bénéfices! Composter permet de mieux valoriser nos matières, de réduire le gaspillage alimentaire et de limiter les déchets envoyés à l'enfouissement, tout en contribuant à faire des économies.



Après l'été, donnez une deuxième vie à vos objets



Les soirées fraîchissent, le camping est terminé et les équipements d'été commencent tranquillement à être remisés... mais voilà qu'on découvre quelques bris : une tente déchirée, une chaise de patio cassée ou un barbecue qui a fait son temps.

Avant de tout jeter, pensez à l'écocentre ! Ces articles sont interdits dans le bac bleu et brun. La plupart des objets reçus seront démontés pour en extraire leurs matières premières.

Un petit détour qui fait une grande différence pour l'environnement !

À VENIR EN OCTOBRE :

- Feuilles d'automne : adoptez le feuillicyclage
- Semaine québécoise de réduction des déchets

Le potager tire à sa fin : place aux dernières récoltes

Septembre marque la fin d'une belle saison au jardin. C'est maintenant le moment de récolter le fruit de nos efforts : tomates, courges, fines herbes et légumes oubliés au fond du potager peuvent encore être transformés en délicieux repas ou conserves maison.

Et que faire des légumes trop mûrs qui ne sont plus comestibles ? Dans le bac brun ! Ils seront transformés en compost, tout comme les plants de légumes fatigués, les fleurs fanées et les résidus végétaux retirés du jardin.

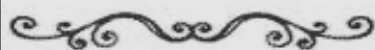
En utilisant votre bac brun, vous permettez à la nature de reprendre son cycle et vous contribuez à créer une ressource précieuse pour les sols d'ici. Une belle façon de boucler la boucle et de redonner à la terre ce qu'elle nous a offert.



PLUS D'INFORMATIONS :

 /Energycycle1

 energycycle.ca



Si vous croyez avoir un problème d'alcool
et si vous voulez arrêter de boire, il existe une solution.

Réunion des **Alcooliques Anonymes**

Salle municipale

100, rue de la Fabrique

Sainte-Anne-de-la-Pérade

Tous les lundis soir, 19 h 30

Bienvenue à tous!



Rappel colportage

Nous rappelons à tous les citoyens qu'aucun colportage ni démarchage commercial n'est accepté dans notre secteur. Si un vendeur itinérant se présente sans permis municipal valide, vous êtes en droit de lui refuser l'accès. Protégeons notre tranquillité!

Vos 3 meilleurs réflexes :

Dites non : vous n'avez aucune obligation de répondre ou d'ouvrir.

Ne partagez pas vos informations : ne montrez jamais une facture d'énergie ou un document personnel.

Passez le mot : prévenez vos voisins, surtout les personnes âgées ou isolées.



COMMUNAUTÉ

PROGRAMMATION 2026-2027

www.latettedecochoon.com

La Tête de Cochon



ATELIER
Luc Laramée

Ebénisterie architecturale

Fier commanditaire

10 Rue St-Gérard, St-Stanislas
QC, G0X 3E0
(418) 328-4354

SALLE La Tête
de
Cochon

PROGRAMMATION 2026 2027

18 SEPT
2026

JEAN-CLAUDE
VELINAS
tout
ou rien



3 OCT
2026

L'HEURE DU JAZZ
CAROL A TOUPIN



17 OCT
2026

Julie Massicotte
HOMMAGE à
GINETTE RENO



14 NOV
2026

PIANO
IMMERSIF
James Design



28 NOV
2026

QUATUOR
MANOUCHE TSYGALE



13 FÉV
2027

VALÉRIE
CARPENTIER
CHANTEUR POUR LE QUATUOR



**Autres événements
à venir...**

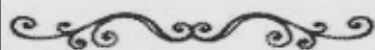


Billets en vente :

LEPOINTDEVENTE.COM
BILLETTERIE INTÉGRÉE



10 Rue St-Gérard, St-Stanislas, QC, G0X 3E0 | **418-328-4354** | latettedecochoon.com



Parc de la
**RIVIÈRE
BATISCAN**

Encourage ton parc !

MOITIÉ-MOITIÉ



Pour la nature, pour demain

TIRAGE LE **27** OCTOBRE 2026

Suivez la
cagnotte
100 % en ligne



Tirage
27 octobre

Première
édition

2026

Encourage ton parc !

MOITIÉ-MOITIÉ

MOITIÉ-MOITIÉ

MOITIÉ-MOITIÉ

**Suivez la
cagnotte**

Participe ici



Parc de la
**RIVIÈRE
BATISCAN**

100 % en ligne

Septembre 2026

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1  	2	3 Date de tombée pour le Communal 	4	6
6	7 Fête du Travail 	8   	9 FADOQ Diner	10  	11 	12
13	14 	15 Bibliothèque Début cours de crochet 	16	17 	18	19
20	21 	22 	23 Automne	24  	25	26 Tournée arts et terroir
27 Tournée arts et terroir	28 Début Viactive 	29  	30 Journée nationale de la vérité et de la réconciliation			



Jour de cueillette des déchets domestiques



Jour de cueillette des matières compostables



Séance ordinaire du conseil municipal à **19 h**



Jour de bibliothèque : lundi de 15 h à 17 h, mardi de 18 h à 20 h



Collecte des encombrants — inscription préalable obligatoire



Jour de cueillette des matières recyclables



Ligue des Vieilles Mites

Octobre 2026

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1 Date de tombée pour le Communal 	2	3
4	5 Élections provinciales 	6  	7	8 	9  	10
11	12 Action de grâce	13 	14 4 ^e versement taxes municipales	15 	16	17
18	19 	20 	21	22  	23	24
25	26 	27  	28	29 Date de tombée pour le Communal 	30	31 Halloween Nuit de samedi à dimanche, on recule nos horloges



Jour de cueillette des déchets domestiques



Jour de cueillette des matières recyclables



Jour de cueillette des matières compostables



Séance ordinaire du conseil municipal à **19 h**



Jour de bibliothèque : lundi de 15 h à 17 h, mardi de 18 h à 20 h



Collecte des encombrants — inscription préalable obligatoire

TOURNÉE ARTS ET TERROIR MAURICIE



**TOURNÉE
ARTS ET
TERROIR
MAURICIE**

Les 26 et 27 septembre 2026

10 h à 17 h

La tournée Arts et Terroir Mauricie, c'est un heureux mélange entre route des arts et itinéraire gourmand.

Artistes, artisans et producteurs des 3 MRC de la Mauricie (Des Chenaux, Mékinac, Maskinongé) vous ouvrent leurs portes pour vous présenter leurs œuvres ou leurs produits et vous expliquer comment ils travaillent.

5 artistes et entreprises de Saint-Prosper sont à voir lors de cet événement :

- **Ferme Croteau** (producteur de bœuf élevé en liberté, vente à la ferme), située au 290, rang Sainte-Élisabeth
- **La boulangère et le maître-feu** (four à pain traditionnel), situé au 1190, rue Principale
- 3 entreprises sont situées à la même adresse, soit au 221, rang Saint-Augustin,
 - ***Fer forgé Roger Couture** (Fer ornemental)
 - ***Ferme L'idéphile** (Apiculture, ail et jardins)
 - ***Tout à fleur** (Ferme florale)

Tous seront heureux de vous accueillir pour vous présenter leur entreprise, leurs produits ainsi que leurs instruments et techniques de travail.

Pour davantage d'informations concernant la Tournée Arts et Terroir Mauricie, consulter le site www.tourneemauricie.com ou la page Facebook de l'événement.

**Municipalité de
Saint-Prosper-de-Champlain**
375, rue Saint-Joseph
Saint-Prosper-de-Champlain
GoX 3A0
Téléphone : 819 840-0461
municipalite@st-prosper.ca
www.st-prosper.ca



Hôtel de ville
Heures d'ouverture
Lundi au jeudi : 9 h à 12 h, 13 h à 16 h
Vendredi : fermé